



Garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires.

DOSSIER DE PRESSE

Mercredi 12 Juillet 2017

SOMMAIRE

I. Mieux maîtriser les flux migratoires au niveau européen et international _ 5

- A. Poursuivre le renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'Union européenne (UE) _____ 5
- B. Œuvrer dans le sens d'une plus grande solidarité _____ 6
- C. Agir sur les flux au niveau européen et sur la scène internationale _____ 7

II. Redonner sa pleine portée au droit d'asile en améliorant le traitement des demandes et les conditions d'accueil _____ 8

- A. Améliorer le délai de traitement des demandes d'asile _____ 8
- B. Améliorer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile _____ 9

III. Conduire une politique efficace et crédible de lutte contre l'immigration irrégulière _____ 10

- A. Une politique d'éloignement crédible _____ 10
- B. Une action prioritaire sur certains publics _____ 11
- C. Lutter plus efficacement contre la fraude et les filières criminelles _____ 11

IV. Pour une refonte ambitieuse de la politique d'intégration _____ 12

- A. Une réelle égalité des chances pour tous les étrangers en situation régulière _____ 12
- B. Mieux intégrer les réfugiés _____ 13

V. Attirer les talents et les compétences _____ 14

Comme l'ensemble de ses partenaires européens, la France est depuis plusieurs années le point d'arrivée de flux migratoires sans commune mesure avec ceux connus dans la période récente. Certes, la mise en œuvre de la déclaration UE/Turquie de mars 2016, en réduisant significativement les entrées irrégulières de migrants en Europe par la Méditerranée orientale, a atténué la perception de la crise migratoire dans certains pays de l'Union. Alors qu'entre septembre 2015 et le début 2016, jusqu'à 10 000 personnes par jour ont pu emprunter la route qui va de Turquie en Allemagne en passant par la Grèce, les Balkans et l'Autriche, les flux ne sont plus que de quelques dizaines de personnes par jour.

S'agissant de la France, cependant, la pression migratoire reste élevée. Depuis le début de l'année, près de 85 000 personnes sont arrivées sur les côtes italiennes depuis la Libye, et les contrôles effectués à la frontière franco-italienne dans les Alpes-Maritimes ont déjà permis l'interpellation de plus de 20 000 étrangers en situation irrégulière. A Paris, à Calais, mais aussi ailleurs, la présence migratoire reste importante.

La France a reçu en 2016 plus de 85 000 demandes d'asile, 40% de plus qu'en 2012. Ces flux sollicitent un système d'hébergement déjà saturé. En dépit des efforts engagés grâce à la mobilisation des parties prenantes (services de l'Etat, acteurs associatifs, collectivités locales), le maintien et l'extension des capacités existantes demeureront nécessaires dans les prochains mois.

Cette situation résulte de la recherche de protection, notamment face à des situations de conflits armés. Le droit d'asile doit s'appliquer de manière inconditionnelle, conformément aux engagements internationaux de la France. Cette pression sera durable. Mais la dynamique observée résulte aussi et surtout de migrations à caractère économique, structurées par l'action de filières, qui organisent l'arrivée de flux importants de populations au sein de l'Union européenne.

Face à cette situation, qui n'est pas satisfaisante et ne peut être soutenue durablement, il faut construire une politique migratoire équilibrée et maîtrisée, reposant sur une gestion concertée des flux au niveau européen, une amélioration du traitement des demandes d'asile et une politique assumée de lutte contre l'immigration irrégulière.

Au-delà des défis immédiats de la situation migratoire en Europe, la politique migratoire de la France doit également répondre aux enjeux du long terme.

- Notre pays doit, pour conforter la cohésion sociale se donner les moyens **d'intégrer les étrangers qui résident durablement sur son sol**, notamment ceux qui présentent une particulière vulnérabilité.
- Il doit **accroître son attractivité** pour les publics dont nous cherchons à favoriser la venue en France, mais aussi moderniser et simplifier les démarches que doivent accomplir les étrangers pour se rendre en France et y séjourner.

Un projet de loi, qui sera soumis au Parlement en septembre 2017, rassemblera celles des réformes nécessaires à la mise en œuvre de cette politique qui appellent des modifications législatives.

I. Mieux maîtriser les flux migratoires au niveau européen et international

La situation migratoire constitue un défi majeur pour l'Europe, qui doit agir en direction d'une plus grande maîtrise des flux, mais aussi d'une politique mieux coordonnée à l'égard des pays d'origine et de transit. Ce défi appelle une réponse plus efficace et plus solidaire de l'Union et de ses Etats membres, dans laquelle la France sera pleinement engagée.

A. Poursuivre le renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'Union européenne (UE)

L'efficacité passe tout d'abord par la poursuite des contrôles aux frontières extérieures.



PLAN D' ACTIONS

- ✓ **Finaliser la transformation de Frontex en agence européenne des garde-frontières et des garde-côtes.** La nouvelle agence doit se saisir immédiatement de ses compétences dans l'évaluation de la solidité des dispositifs des Etats membres de contrôles aux frontières. Elle doit pouvoir disposer, dès les prochains mois, d'une réserve opérationnelle de 1 500 hommes disponible à tout moment ; au total, les effectifs de l'agence devront progressivement augmenter, conformément à l'engagement du Président de la République, pour atteindre à terme 5 000 hommes.
- ✓ **Accroître les capacités de contrôle, d'enregistrement et d'accueil dans les « hotspots » sur le territoire de l'UE.**
- ✓ **Rénover les outils de contrôles aux frontières extérieures pour garantir la sécurité.** Le « Système Entrées Sorties » (SES - enregistrement des passages aux frontières des ressortissants de pays tiers) et le système ETIAS (contrôles sécuritaires avant l'entrée sur le territoire pour les ressortissants de pays tiers non soumis à visa) devront y contribuer, de même qu'une meilleure interopérabilité des systèmes d'information européens utilisés pour le contrôle aux frontières.

B. Œuvrer dans le sens d'une plus grande solidarité

Au plan interne, la solidarité implique de se donner les moyens de conduire une véritable politique européenne de l'asile, dotée d'une liste commune des pays d'origine sûrs et de dispositifs plus robustes visant à prévenir ou, à défaut, à faire face dans de meilleures conditions, aux crises résultant d'afflux migratoires. C'est l'objet principal des négociations en cours sur le régime d'asile européen commun. De concert avec l'Allemagne, la France soutiendra les propositions européennes en faveur d'un renforcement des dispositifs nationaux dans le sens d'une plus grande convergence.



PLAN D' ACTIONS

- ✓ **Renforcer le Bureau européen d'appui à l'asile (EASO)** en le transformant en une agence chargée d'évaluer les capacités des dispositifs nationaux d'asile, de favoriser la convergence des pratiques nationales en matière d'attribution de la protection et disposant de capacités opérationnelles susceptibles d'être déployées en appui d'un Etat membre en difficulté.
- ✓ **Réviser le règlement Dublin pour plus d'effectivité et plus de solidarité :** le pays responsable de l'examen d'une demande d'asile doit le demeurer durablement et les conditions matérielles d'accueil doivent être fournies au demandeur dans ce seul Etat-membre. Cette révision permettra également de rendre le règlement Dublin plus solidaire, en incluant un mécanisme de solidarité permettant, en cas d'afflux, de définir des modalités équilibrées pour répartir entre l'ensemble des Etats membres la prise en charge des personnes en besoin manifeste de protection.
- ✓ **Poursuivre les opérations de relocalisation depuis la Grèce et l'Italie vers d'autres pays de l'Union.** La France s'engage à poursuivre sa coopération avec la Grèce en vue d'accroître les capacités du système d'asile grec. De concert avec l'Allemagne, elle s'est également engagée à utiliser pleinement et accélérer le dispositif européen de relocalisation depuis l'Italie. La France prend ainsi sa part de la responsabilité collective, comme doivent aussi le faire les autres pays européens.
- ✓ **Poursuivre les opérations de réinstallation.** La France poursuivra ses efforts d'accueil de réinstallation de réfugiés à partir des régions proches des conflits. Elle continuera à délivrer des visas pour asile pour faire face à des situations particulières de vulnérabilité. D'ici le premier semestre 2018, elle aura honoré l'engagement qu'elle a pris d'accueillir 10.000 réfugiés dans le cadre des programmes de réinstallation, en solidarité avec les Etats tiers dits « de premier asile ».

C. Agir sur les flux au niveau européen et sur la scène internationale

Si chacun doit pleinement assumer ses obligations au titre du secours en mer, se donner les moyens d'agir sur les flux avant qu'ils n'arrivent sur le continent européen est impératif. La France jouera tout son rôle au sein de la communauté internationale pour favoriser la stabilisation de la situation en Libye, en accentuant la lutte contre les filières et en proposant à l'Union de prendre des sanctions contre les personnes impliquées dans ce trafic.



PLAN D' ACTIONS

- ✓ **Améliorer les contrôles aux frontières et lutter contre les trafics d'êtres humains en Afrique du Nord et au Sahel**, par exemple en développant le modèle des équipes conjointes d'investigation.
- ✓ **Renforcer la mission d'appui et de coopération « Eucaop Sahel ».**
- ✓ **Mobiliser le réseau diplomatique pour placer les questions migratoires au cœur de son action.**
- ✓ **Accentuer les actions en faveur de l'emploi dans les pays d'origine**, dans le but d'offrir davantage de perspectives à la jeunesse des pays du Sud.
 - Dans le cadre du fonds fiduciaire d'urgence, de nombreux projets visent à stabiliser les populations des zones rurales ou péri-urbaines, en se fondant sur le développement de filières économiques pérennes ;
 - L'alliance pour le Sahel, annoncée par le Président de la République le 2 juillet dernier à Bamako, poursuit des objectifs similaires par un effort accru en matière d'éducation, d'employabilité des jeunes et de transition énergétique ;
 - La France soutiendra la mise en œuvre effective et rapide du futur fonds européen de développement durable, instrument qui incarnera le plan d'investissement externe de l'UE, doté de 3,35 Mds€ pour un effet de levier total attendu de 44 Mds€.

II. Redonner sa pleine portée au droit d'asile en améliorant le traitement des demandes et les conditions d'accueil

A. Améliorer le délai de traitement de la demande d'asile

L'asile est – et doit demeurer – un droit imprescriptible. Pour garantir sa mise en œuvre dans de bonnes conditions sans amoindrir le niveau de la protection, le délai de traitement des demandes d'asile doit être réduit. En 2016, la procédure devant l'**Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)** et la **Cour nationale du droit d'asile (CNDA)** dure en moyenne 14 mois. Des pas importants restent à franchir pour atteindre **l'objectif de 6 mois** de délai moyen fixé par le Président de la République.



PLAN D' ACTIONS

- ✓ **Accélérer l'enregistrement des demandes d'asile** grâce à une réforme des structures de premier accueil des demandeurs d'asile, qui devront être rationalisées, et à un renforcement des capacités d'accueil des guichets uniques.
- ✓ **Accélérer le traitement des demandes d'asile.**
 - **Réduire à 4 semaines le délai entre l'enregistrement de la demande d'asile et l'entretien**, contre 7 aujourd'hui notamment en anticipant la programmation de l'entretien à l'OFPRA.
 - **Accélérer le traitement de la demande** en ramenant à zéro le stock des dossiers de plus de 2 mois à l'OFPRA en 2018 et en concentrant les efforts sur les procédures accélérées. La notification de la décision au demandeur sera elle-même accélérée et la progression vers ces objectifs fera l'objet d'un suivi trimestriel.
- ✓ **Renforcer les moyens de l'OFPRA et de la CNDA** pour parvenir à ces nouveaux objectifs, via le recrutement d'agents supplémentaires.
- ✓ **Développer les missions déconcentrées de l'OFPRA** à Cayenne, Lyon et Metz à la fin de l'année 2017.

Des mesures législatives seront, en outre, nécessaires pour réduire la part des procédures contentieuses dans la durée totale d'examen des demandes d'asile.

Ces réformes faciliteront l'accès aux droits et amélioreront l'accueil des demandeurs d'asile. Dans le même temps, elles contribueront à une meilleure maîtrise de la trajectoire des dépenses d'hébergement et de l'allocation pour demandeur d'asile.

*Garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires
Dossier de presse, juillet 2017*

B. Améliorer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile

Les campements sur la voie publique ne sont pas une solution acceptable et l'action du Gouvernement vise à en prévenir l'installation, par le respect du droit et par l'orientation des migrants vers des structures adaptées à leur situation humanitaire, sanitaire et juridique.

Les dispositifs d'accueil des demandeurs d'asile restent saturés. La mise à niveau de notre dispositif d'hébergement dédié aux demandeurs d'asile doit donc se poursuivre en 2018 et 2019. Dans le cadre de ce dispositif, une plus grande proportion de demandeurs d'asile doit pouvoir être orientée vers des structures adaptées à leur situation : il s'agit ainsi de tenir compte de la vulnérabilité des demandeurs mais aussi de leur besoin de protection, selon qu'ils relèvent de la procédure « normale », de la procédure « accélérée » ou d'un autre Etat membre de l'UE au titre du règlement Dublin.



PLAN D' ACTIONS

- ✓ **Créer 4 000 places supplémentaires dans le dispositif national d'accueil en 2018 et 3 500 en 2019.**
- ✓ **Renforcer la logique d'orientation des demandeurs vers les structures les plus adaptées.**
- ✓ **Présenter un plan d'action pour les mineurs non accompagnés visant à améliorer leurs conditions d'accueil.** Il sera présenté par le ministère de la Justice et celui des Solidarités et de la santé, en lien avec les conseils départementaux, à la rentrée 2017 lors d'une réunion du comité de suivi du dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation.

III. Conduire une politique efficace et crédible de lutte contre l'immigration irrégulière

Dans le respect de ses engagements internationaux, la France est déterminée à mettre en œuvre une politique de lutte contre l'immigration irrégulière. Ceci suppose d'accroître nos efforts en vue du démantèlement et de la répression des filières d'immigration clandestine, mais aussi de mettre en œuvre de façon plus rigoureuse la législation sur l'entrée et le séjour sur notre territoire.

A. Une politique d'éloignement crédible

En 2016, sur 91 000 étrangers en situation irrégulière interpellés, seuls 31 000 se sont vus délivrer une obligation de quitter le territoire français (OQTF), et moins de 25 000 ont effectivement quitté le territoire, dont 13 000 de manière contrainte. Ce taux d'exécution doit être amélioré. Ceci exige de mener la politique d'éloignement de manière dynamique, au plus près de l'action des préfets et des forces de l'ordre.



PLAN D' ACTIONS

- ✓ **Définir des stratégies mobilisant l'ensemble des services de l'Etat**, des forces de l'ordre aux services administratifs chargés de l'élaboration des mesures d'éloignement et de leur défense devant le juge.
- ✓ **Adapter les systèmes d'information** pour faciliter l'identification des personnes interpellées.
- ✓ **Mettre en place dans chaque région des dispositifs de préparation au retour**, dans lesquels une aide au retour volontaire sera proposée à des personnes prises en charge sous le régime de l'assignation à résidence.
- ✓ **Modifier la législation pour améliorer l'efficacité des procédures** : réviser le cadre juridique de la retenue pour vérification du droit au séjour ; redéfinir le cadre juridique de la rétention et de ses contrôles juridictionnels.

B. Une action prioritaire sur certains publics

Cette politique d'éloignement doit également accorder une attention prioritaire à la situation des personnes déboutées du droit d'asile et de celles dont la demande d'asile relève d'un autre Etat de l'Union européenne, en vertu du règlement Dublin. **La procédure Dublin**, qui vise à éviter la multiplication des demandes d'asile dans différents pays de l'Union européenne qui garantissent des standards de protection aussi élevés que les nôtres, est aujourd'hui difficile à mettre en œuvre. En 2016, 22 500 demandeurs d'asile étaient déjà connus dans un autre État membre de l'UE, et seules 10 % des procédures de transfert au titre du règlement Dublin aboutissent aujourd'hui.



PLAN D' ACTIONS

- ✓ **Créer des pôles spécialisés dans la mise en œuvre de la procédure Dublin, dotés de moyens renforcés, au sein de certaines préfectures** pour améliorer l'efficacité de cette procédure. Ils seront adossés à des capacités d'hébergement dédiées, où les personnes concernées pourront être assignées à résidence dans la préparation de leur transfert : 1 000 places seront créées dès la fin de l'année 2017 en ce sens.
- ✓ **Les personnes déboutées feront systématiquement l'objet d'une mesure d'éloignement dès le rejet de leur demande d'asile**, grâce à l'automatisation des transmissions d'informations en direction des préfectures, sauf si elles disposent d'un droit au séjour pour un autre motif. Un effort particulier sera déployé pour le suivi de ce public dans les territoires en lien avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), opérateur du système d'hébergement des demandeurs d'asile.

C. Lutter plus efficacement contre la fraude et les filières criminelles

C'est un axe prioritaire de la lutte contre l'immigration irrégulière, en coopération avec les agences européennes et internationales concernées.



PLAN D' ACTIONS

- ✓ **Mettre en place des plans de contrôle dans chaque préfecture.** Les services de l'Etat seront invités à faire pleinement usage de la possibilité ouverte par la loi du 7 mars 2016 de vérifier auprès d'autres administrations la validité des justificatifs fournis à l'appui des demandes de titres. Les évolutions de l'application informatique AGDREF permettront de fiabiliser davantage la délivrance des titres de séjour biométriques. Une attention toute particulière sera accordée à la lutte contre l'emploi irrégulier de ressortissants étrangers.

Ces différents éléments feront l'objet d'une instruction du gouvernement qui sera adressée aux préfets dès cet été. Par ailleurs, les parquets seront mobilisés pour renforcer la lutte contre les filières criminelles d'immigration irrégulière.

IV. Pour une refonte ambitieuse de la politique d'intégration

L'intégration des étrangers en France est un enjeu de premier plan de cohésion sociale. Les moyens mobilisés à cette fin ne sont aujourd'hui clairement pas à la hauteur des enjeux. Pour celles et ceux qui se sont vu reconnaître l'asile ou le droit au séjour, une véritable politique d'accueil et d'intégration sera mise en place pour leur garantir une réelle égalité des chances.

A. Une réelle égalité des chances pour tous les étrangers en situation régulière

Réussir l'intégration des réfugiés implique d'articuler les dispositifs de la politique d'intégration destinée aux étrangers primo-arrivants, les mesures spécifiquement destinées au public des réfugiés et celles favorisant l'accès aux droits et aux services publics.



PLAN D' ACTIONS

- ✓ **Mieux maîtriser la langue française qui est la clé de voûte de tout le parcours d'intégration.** La formation civique joue également un rôle déterminant. L'organisation de la formation sera améliorée et les forfaits de cours de français dispensés dans le cadre du contrat d'insertion républicaine seront intensifiés en visant leur doublement. Le recours à des outils dématérialisés et des MOOC sera développé.
- ✓ **Méthode : refonder la politique d'intégration sur la base d'une large consultation** impliquant des chercheurs et universitaires et mettant l'accent sur des travaux comparatifs poussés des politiques conduites par les partenaires de la France en Europe et dans le monde.
- ✓ **Nommer un parlementaire en mission auprès du ministre de l'Intérieur** pour conduire la consultation autour des réorientations.
- ✓ **Validation de la réforme par un conseil interministériel sur l'intégration** réuni au premier trimestre 2018.

B. Mieux intégrer les réfugiés

Dans le cadre de cette politique d'intégration, notre pays doit tout particulièrement se doter des moyens d'intégrer dans de bonnes conditions les personnes à qui il accorde sa protection. Cette intégration passe notamment par des conditions matérielles, comme l'accès à un logement et à l'emploi, qui doit être facilité.



PLAN D' ACTIONS

- ✓ **Nommer un délégué interministériel à l'intégration des réfugiés auprès du ministre de l'Intérieur.** Il sera chargé de coordonner l'arrivée en France des réinstallés et d'organiser cet accueil dans de bonnes conditions. Il coordonnera l'entrée des réfugiés dans le logement. Cela suppose de mobiliser, dans les territoires, davantage de logements vacants, y compris auprès de bailleurs privés. Les préfets et les opérateurs associatifs seront mobilisés dans ce but.

- ✓ **Faciliter l'accès à l'emploi,** en particulier pour les réfugiés majeurs isolés de moins de 25 ans. Les dispositifs combinant formation et hébergement seront développés à l'instar du dispositif « 1000 parcours d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires de la protection internationale », alliant hébergement, formation et accès à l'emploi, en partenariat avec Pôle Emploi et les missions locales.

- ✓ **Mobiliser des logements et mettre en œuvre une répartition équilibrée de l'accueil de bénéficiaires de la protection internationale à l'échelle nationale.**
 - 5 000 places de centres provisoires d'hébergement seront créées en 2018-2019 pour favoriser la transition vers le logement autonome des réfugiés les plus vulnérables.

 - Sous l'égide du ministère de la Cohésion des territoires, les élus et les acteurs du logement seront sollicités pour développer un plan global en faveur du logement des réfugiés, qui sera présenté à l'automne dans le cadre des orientations globales de la politique du logement.

V. Attirer les talents et les compétences

La France assume et croit en son attractivité. Elle cherche à accueillir son sol davantage de talents et de compétences qui viennent enrichir notre société. Avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, toutes les mesures utiles pour faciliter l'arrivée des talents, des étudiants et de jeunes professionnels seront prises.



PLAN D' ACTIONS

- ✓ **Mettre en œuvre le projet « France Visas » à partir de cet été.** Il permettra de moderniser la délivrance des visas en la rendant plus simple pour les usagers tout en fiabilisant les procédures suivies par l'administration. La délivrance rapide de visas de circulation – visas à entrées multiples d'une durée de validité supérieure à un an – doit favoriser l'accès à notre territoire notamment pour les déplacements d'affaires.
- ✓ **Développer le « passeport talents »** qui offre un titre de séjour de 4 ans dès la première année de séjour régulier pour les chercheurs, les investisseurs, les créateurs d'entreprises, ou les artistes de renom. Il doit être soutenu au moyen d'une campagne de promotion active.
- ✓ **Encourager la mobilité circulaire des étudiants de haut niveau ou des jeunes professionnels qualifiés** et faciliter leur accès au marché du travail.

